

LA POSTE

318599 31921 1875
J02 1/ 10 18

SD : 865001954697188



MME VANESSA TENAILLE
2 RUE DE LA LANDOTTE
33460 CUSSAC FORT MEDOC



Orléans, le 18 mars 2025

Chère Madame,

Nous avons le plaisir de vous adresser le relevé annuel¹ décrivant les informations relatives à la situation de votre contrat UNEP à fin 2024.

Vous y retrouverez notamment la valeur de votre capital arrêtée au 31 décembre 2024 qui tient compte des différentes opérations que vous avez pu réaliser au cours de cette année (versements, arbitrages, rachats éventuels...), de la rémunération de votre capital sur les supports en euros ainsi que de la dernière valeur liquidative connue à cette date pour les supports en unités de compte.

Votre contrat est un outil privilégié pour préparer vos projets d'avenir et nous veillons à le faire évoluer régulièrement en matière d'offre financière afin de vous accompagner dans la réalisation de ces derniers.

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine reste à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire sur votre contrat.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de bien vouloir recevoir, Chère Madame, l'expression de notre plus sincère considération.

Laurent Dubrovine
Directeur général
ORADEA VIE

¹ ORADEA VIE vous adresse le présent relevé de situation pour son compte ou, le cas échéant, pour celui du souscripteur.



VOTRE INTERLOCUTEUR

Votre conseiller : 65011
CHARENTON GUILLAUME

MME VANESSA TENAILLE
2 RUE DE LA LANDOTTE
33460 CUSSAC FORT MEDOC

VOS RÉFÉRENCES

Adhésion : 00553/5000190 8
Date d'effet : 15/09/2022
Date du terme : 14/09/2032,
Prorogée annuellement



RELEVÉ ANNUEL DE SITUATION DE VOTRE CONTRAT UNEP MULTISELECTION PLUS AU 31/12/2024

Situation de votre épargne

▪ Rappel de la valeur de votre épargne au 31/12/2023	27 865,40 €	
▪ Evolution de l'épargne en 2024	- 1 211,16 €	
• dont rémunération du fonds en euros		+ 260,01 €
▪ Valeur de votre épargne au 31/12/2024	26 654,24 €	

Plus-value de votre contrat depuis l'origine - 3 356,76 € - 11,19%

Évolution de votre épargne



18
10
2/
31923 1875
318599

Taux servi sur le fonds en euros en 2024

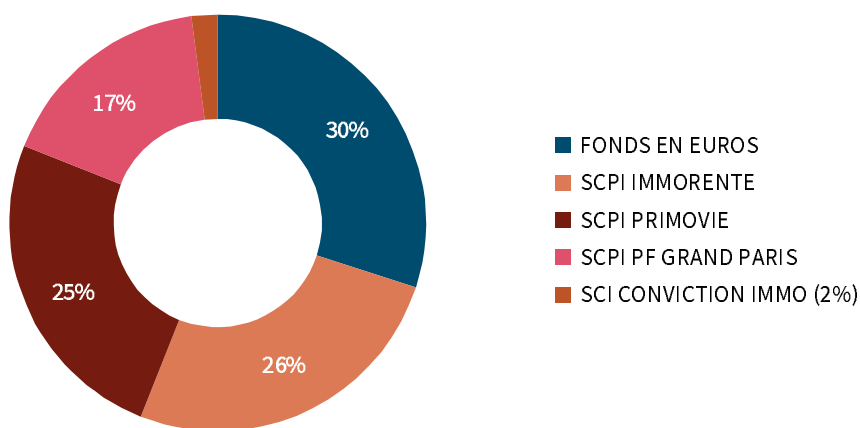
(net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux).

- **3,40 %**, dont 0,50 % au titre des offres de bonus, sur le support **SUPPORT SECURITE EN EUROS**

Synthèse de vos opérations

- Total des versements 29 475,00 €

Répartition détaillée de votre épargne au 31/12/2024



Situation au 31/12/2024

FONDS EN EUROS

	Valeur de votre épargne
SUPPORT SECURITE EN EUROS	7 862,98 €

Situation au 31/12/2024 (suite)

SUPPORT(S) EN UNITÉS DE COMPTE

Support(s)	Nombre d'unités de compte (UC)	Valeur de l'unité de compte	Valeur de votre épargne
SCPI IMMORENTE	22,858 UC	306,00 €	6 994,55 €
SCPI PRIMOVIE	39,654 UC	169,74 €	6 730,87 €
SCPI PF GRAND PARIS	14,931 UC	309,79 €	4 625,47 €
SCI CONVOLUTIONS IMMOBILIERES	3,534 UC	124,61 €	440,37 €

Situation établie sur la base des dernières valeurs connues de votre assureur au moment de l'établissement de votre relevé.



Informations sur votre fonds en euros

En 2024, le taux de rémunération est le suivant :

	SUPPORT SECURITE EN EUROS
Taux annuel brut de frais de gestion (A)	3,88%
Taux de frais de gestion (B)	0,98%
Taux annuel net de frais de gestion (A-B)	2,90%
Majoration du taux liée au bonus (C)	0,50%
Taux annuel net de frais de gestion servi (A-B+C)	3,40%
Taux de prélèvements sociaux	17,20%
Taux annuel net de frais de gestion et de prélèvements sociaux	2,82%

- **La rémunération nette de frais de gestion et brute de prélèvements sociaux s'élève à 260,01 euros, dont 38,23 euros au titre des offres promotionnelles dont vous avez bénéficié. Le montant des prélèvements sociaux est de 44,72 euros prélevé en 2024 sur la rémunération de votre capital.**



Informations sur vos supports en unités de compte détenus au 31/12/2024

Performance brute de l'UC en 2024		Frais de gestion de l'UC dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance nette de l'UC en 2024		Frais de gestion du contrat	Frais totaux dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance finale pour le titulaire du contrat	
(A)	(B)		(A-B)	(C)			(B+C)	(A-B-C)
Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée (N-1/N-5)*		Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée (N-1/N-5)*			Annuelle (N-1)	Moyenne annualisée (N-1/N-5)*

FONDS IMMOBILIERS

- SCPI IMMORENTE - SOFIDY - 3/7**

-	-	NC	+ 4,81 %	+ 4,91 %	1,15 %	1,15 %	+ 3,66 %	+ 3,90 %
---	---	----	----------	----------	--------	--------	----------	----------

- SCPI PRIMOVIE - PRAEMIA REIM FRANCE - 3/7**

- 3,07 %	+ 3,56 %	0,86 %	- 3,93 %	+ 2,81 %	1,15 %	2,01 %	- 5,08 %	+ 1,80 %
----------	----------	--------	----------	----------	--------	--------	----------	----------

- SCPI PF GRAND PARIS - PERIAL ASSET MANAGEMENT - 3/7**

- 20,53 %	- 3,62 %	0,81 %	- 21,34 %	- 3,96 %	1,15 %	1,96 %	- 22,49 %	- 4,97 %
-----------	----------	--------	-----------	----------	--------	--------	-----------	----------

- SCI CONVICTION IMMO - SOFIDY - 2/7**

-	-	NC	- 0,85 %	+ 1,69 %	1,01 %	1,01 %	- 1,86 %	+ 0,68 %
---	---	----	----------	----------	--------	--------	----------	----------

*ou, le cas échéant, sur la durée d'existence de l'unité de compte en cas de durée inférieure à 5 ans

** Indicateur de risque de l'UC (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)

Modifications significatives affectant les unités de compte :

- Le support SCPI IMMORENTE a détaché 349,71 euros soit 1,819 UC sur le support SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES.
- Le support SCPI PRIMOVIE a détaché 312,04 euros soit 1,730 UC.
- Le support SCPI PF GRAND PARIS a détaché 331,78 euros soit 0,743 UC.

Informations sur les frais prélevés par Oradéa

Les frais sont de 305,75 euros dont 74,95 euros au titre de la gestion du fonds euros et 230,80 euros pour celle des unités de compte.



Autres informations

Informations réglementaires sur vos supports

Votre contrat promeut des caractéristiques durables si vous êtes investi dans au moins un support classifié « article 8 » ou « article 9 ».

Vos supports	Classification durable	Code ISIN	Performance nette de l'UC	Performance de l'indicateur de référence
--------------	------------------------	-----------	---------------------------	--

FONDS EN EUROS

SUPPORT SECURITE EN EUROS	Article 8	-	-	-
---------------------------	-----------	---	---	---

SUPPORT(S) EN UNITES DE COMPTE

SCPI IMMORENTE	Article 8		+ 4,81 %	-
SCPI PRIMOVIE	Article 9		- 3,93 %	-
SCPI PF GRAND PARIS	Article 8		- 21,34 %	-
SCI CONVICTIONS IMMOBILIERES	Article 8		- 0,85 %	-

- Les supports classifiés « article 8 » intègrent des critères environnementaux, sociaux et de bonnes gouvernances pour sélectionner les sociétés dans lesquelles ils investissent.
- Les supports « article 9 » ont pour objectif l'investissement durable (réduction des émissions de gaz à effet de serre...).
- L'indicateur de référence permet de comparer la performance du support par rapport à la performance du marché sur lequel il investit.

Informations réglementaires sur la politique d'investissement de votre Fonds en Euros :

- Sur le Fonds en Euros, ORADEA VIE analyse notamment ses investissements selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et met en place une approche « Best in class » consistant à sélectionner les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité et à exclure les sociétés les plus mal notées. Parallèlement, ORADEA VIE met en oeuvre des politiques de surveillance et d'exclusion des projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales (énergies fossiles, atteinte à la biodiversité...) ou sociales (tabac...).
- ORADEA VIE évalue annuellement son portefeuille d'actifs selon les critères résultant des labels transition énergétique et écologique, ISR et des instruments financiers composés de titres émis par les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées : au 30/09/2024, la part des actifs concernés dans le Fonds en Euros est de 4,91 %.

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des supports listés dans le tableau ci-dessus ainsi que de nos contrats en cours de commercialisation est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.oradeavie.fr/fr/nos-publications/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite>

Autres informations (suite)

Informations réglementaires sur votre Fonds en Euros :

- Le taux de rémunération moyen du fonds en Euros des contrats de même nature que UNEP MULTISELECTION PLUS est de :
 - 3,61 % pour les contrats en cours de commercialisation,
 - 2,86 % pour les contrats n'étant plus commercialisés,
 - 3,56 % pour l'ensemble des contrats.
- Le taux minimum garanti du fonds en Euros des contrats de même nature que UNEP MULTISELECTION PLUS est de :
 - 0,00 % pour les contrats en cours de commercialisation,
 - 0,00 % pour les contrats n'étant plus commercialisés,
 - 0,00 % pour l'ensemble des contrats.

Ces taux s'entendent nets de frais de gestion et bruts de prélèvements sociaux et fiscaux.

Le taux minimum garanti sur votre contrat est de 0 %.

- Le taux de rendement de l'ensemble des placements de ORADEA VIE tel que défini à l'article A132-14 du Code des Assurances est de 2,79 %.
- Le taux annuel brut de rémunération tel que défini à l'article A132-7 du Code des Assurances est de 3,86 %.

Le taux garanti et le taux de rémunération moyen de chacun des contrats d'assurance vie ou de capitalisation seront disponibles au plus tard le 30 mars 2025 à l'adresse suivante :

<https://www.oradeavie.fr/fr/nos-publications/taux-servis/>

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous bénéficiez d'un conseil pendant toute la durée de votre contrat qu'il appartient à votre conseiller / intermédiaire d'assurance de vous délivrer.

Déréférencement de supports en unités de compte

Dans le cadre de la revue régulière de l'ensemble des supports en unités de compte référencés sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ORADEA VIE veille à ce que chacun de ces supports conserve un rapport frais/performance en adéquation avec les standards du marché et veille également à la pertinence de conserver les supports peu choisis par les adhérents/souscripteurs.

Concernant plus spécifiquement la gestion libre, ORADEA VIE a déréféré en 2024 les supports suivants :

- Ceux présentant un rapport frais/performance en dehors des standards du marché qui sont indiqués le cas échéant en annexe de ce relevé annuel de situation ;
- Ceux peu choisis par les adhérents/souscripteurs dont la liste est disponible à l'adresse suivante : https://www.assurances.societegenerale.com/fileadmin/2024/Marketing/Supports_dereferences_2024.pdf

Si votre contrat proposait un de ces supports, vous ne pourrez plus investir ou réinvestir sur ces supports (à l'exception des versements programmés mis en place avant le déréférencement). Si vous êtes déjà investi(e) sur un ou plusieurs de ces supports ou si le support fait partie de votre programme de versement, vous avez la possibilité de choisir d'autres supports parmi ceux proposés au sein de votre contrat. Nous vous invitons dans ce cas à prendre contact avec votre Conseiller pour étudier avec lui la solution la plus adaptée à votre situation.



Informations complémentaires 2024 sur le support en unités de compte « la SCPI IMMORENTE »

Évolution de la valeur de l'Unité de Compte (UC)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Valeur de l'UC	306,00 €	306,00 €

Participation aux bénéfices distribuée en fonction de la date des versements

- Les investissements sur la SCPI commencent à porter jouissance à compter du premier jour du trimestre civil suivant la date d'investissement sur le support.
- Une participation aux bénéfices est versée sur votre contrat à l'issue de chaque trimestre de pleine jouissance écoulé, soit en 2024 :
 - en janvier (au titre du quatrième trimestre 2023) : 4,83 € par part détenue au 30 septembre 2023
 - en avril (au titre du premier trimestre 2024) : 3,51 € par part détenue au 31 décembre 2023
 - en juillet (au titre du deuxième trimestre 2024) : 3,51 € par part détenue au 31 mars 2024
 - en octobre (au titre du troisième trimestre 2024) : 3,51 € par part détenue au 30 juin 2024
- La participation aux bénéfices du dernier trimestre 2024 sera versée début 2025 et n'est donc pas comptabilisée sur votre contrat au 31/12/2024.

Informations diverses

Au 31/12/2024, la valeur de souscription de la SCPI est de 340 €.

Vous pouvez retrouver les statuts, la Note d'Information et les bulletins trimestriels d'information relatifs à la SCPI Immorente en vous connectant sur www.sofidy.com.



Informations complémentaires 2024 sur le support en unités de compte « la SCPI PRIMOVIE »

Évolution de la valeur de l'Unité de Compte (UC)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Valeur de l'UC	184,73 €	169,74 €

Participation aux bénéfices distribuée en fonction de la date des versements

- Les investissements sur la SCPI commencent à porter jouissance à compter du premier jour du trimestre civil suivant la date d'investissement sur le support.
- Une participation aux bénéfices est versée sur votre contrat à l'issue de chaque trimestre de pleine jouissance écoulé, soit en 2024 :
 - en janvier (au titre du quatrième trimestre 2023) : 1,61 € par part détenue au 30 septembre 2023
 - en avril (au titre du premier trimestre 2024) : 2,20 € par part détenue au 31 décembre 2023
 - en juillet (au titre du deuxième trimestre 2024) : 2,23 € par part détenue au 31 mars 2024
 - en octobre (au titre du troisième trimestre 2024) : 2,06 € par part détenue au 30 juin 2024
- La participation aux bénéfices du dernier trimestre 2024 sera versée début 2025 et n'est donc pas comptabilisée sur votre contrat au 31/12/2024.

Informations diverses

Au 31/12/2024, la valeur de souscription de la SCPI est de 185 €.

Vous pouvez retrouver les statuts, la Note d'Information et les bulletins trimestriels d'information relatifs à la SCPI PRIMOVIE en vous connectant sur www.praemiareim.com.



Informations complémentaires 2024 sur le support en unités de compte « la SCPI PF GRAND PARIS »

Évolution de la valeur de l'Unité de Compte (UC)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Valeur de l'UC	414,49 €	309,79 € (*)

Participation aux bénéfices distribuée en fonction de la date des versements

- Les investissements sur la SCPI commencent à porter jouissance à compter du premier jour du trimestre civil suivant la date d'investissement sur le support.
- Une participation aux bénéfices est versée sur votre contrat à l'issue de chaque trimestre de pleine jouissance écoulé, soit en 2024 :
 - en janvier (au titre du quatrième trimestre 2023) : 6,40 € par part détenue au 30 septembre 2023
 - en avril (au titre du premier trimestre 2024) : 5,00 € par part détenue au 31 décembre 2023
 - en juillet (au titre du deuxième trimestre 2024) : 5,80 € par part détenue au 31 mars 2024
 - en octobre (au titre du troisième trimestre 2024) : 5,80 € par part détenue au 30 juin 2024
- La participation aux bénéfices du dernier trimestre 2024 sera versée début 2025 et n'est donc pas comptabilisée sur votre contrat au 31/12/2024.

Informations diverses

Au 31/12/2024, la valeur de souscription de la SCPI est de 458 €.

(*) La valeur affichée est celle du fonds de remboursement utilisée en cas de sortie de la SCPI. Si vous conservez vos encours, la valorisation de la SCPI, représentée par la valeur de retrait, sera différente de la valeur du fonds de remboursement. Elle est en date du 31/12/2024 de 414,49 €. La valeur du fonds de remboursement et la valeur de retrait sont définies par la société de gestion.

Vous pouvez retrouver les statuts, la Note d'Information et les bulletins trimestriels d'information relatifs à la SCPI PF GRAND PARIS en vous connectant sur www.perial.com.



ANNEXE A LA NOTE / NOTICE D'INFORMATION

Les modalités décrites ci-dessous sont proposées au sein des contrats **ADM PATRIMOINE PLUS, ASTERIA, AVENIR FIN.PARTENAIRE VIE, AVOCAPI, EXIGENCE PATRIMOINE CAPITALISATION, FUTUR ORCHESTRÉ, FUTURA VIE, GD5 VALEURS, HAUSSMANN CAPITALISATION+, HAUSSMANN VIE, KLEBER EVOLUTION, KUTXA VIE, MATLA, MEILLEUR TAUX EVOLUTION CAPI, MEILLEUR TAUX EVOLUTION VIE, MSE CAPITALISATION, MULTISUPPORT EXCELLENCE, OCAPI OPPORTUNITES, OFICEA PATRIMOINE VIE, OFICEA PRAEMIUM, OFICEA PRAEMIUM CAPI 388, OMS PATRIMOINE VIE, ORADEA CAPITALISATION, ORADEA CAPITALISATION +, ORADEA CAPITALISATION OPPORTUNITES, ORADEA MULTISUPPORT PATRIMOINE, ORADEA MULTISUPPORT PATRIMOINE CAPI, ORADEA MULTISUPPORT, PATRIMEA PREMIUM, PER LIGNAGE, PERP LIGNAGE, PHILHARMONIS ORADEA, PRIMOPER, SELF VIE, SICAVONLINE VIE, SICAVONLINE VIE EVOLUTION, SMART EXCELLENCE, TARGET +, TARGET + CAPI, TARGET + CAPI PM, UNEP CAPITALISATION, UNEP MS PLUS, UNEP MS PRIVILEGE, UNEP MULTISELECTION, VALUANCE, VIP 2009, ORADEA MULTISUPPORT ..., ORADEA CAPI MS ..., OFICEA PRAEMIUM CAPI ...**

Liste des supports déréférencés à compter du 31/12/2024 car présentant un rapport frais/performance en dehors des standards du marché :

Code Isin	Nom du support
FR0010402990	EXANE PLEIADE PERFORMANCE P
FR0010346817	UZES WWW PERF
LU0445386369	NORDEA 1 - ALPHA 10 MA FUND BP EUR
FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS
FR0000978090	MAM EUROPA SELECT
FR0010554303	MANDARINE VALEUR R
FR0007071378	ALIENOR OPTIMAL
FR0010540856	ETOILE MULTI GESTION EUROPE
FR0010541425	ETOILE MULTI GESTION ETATS-UNIS
FR0013329828	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE P
LU1530899142	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A - ACC
LU0433182416	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AHE-C SHARES
FR0012020774	KIRAO MULTICAPS ALPHA
LU0503253931	INVESCO GOLD AND SPECIAL MINERALS FUND E EUR
LU1345484874	FIDELITY FUNDS FLEXIBLE BOND FUND A-ACC-EUR HEDGED
LU0432616901	INVESCO FUNDS - INVESCO BALANCED-RISK ALLOCATION FUND E
LU0594300682	FIDELITY FUNDS - GLOBAL STRATEGIC BOND FUND A HEDGED
LU1038895451	FIDELITY FUNDS GLOBAL DIVIDEND FUND E ACC EUR
FR0010626291	LMdG FLEX PATRIMOINE (EUR)
FR0010537423	R-co - R-co CONVICTION CLUB F EUR
FR0010249847	CD EURO IMMOBILIER C
FR0013228715	PREIMIUM B
FR0000423527	SG ACTIONS MATIERES PREMIERES C
FR0010377143	ECHIQUIER - ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE A
FR0010479931	EDMOND DE ROTHSCHILD INDIA A
LU1391857817	MOOREA FUND GLOBAL ALTERNATIVE OPPORTUNITIES RE
FR0000448987	MAM HUMAN VALUE
FR0010452037	LATITUDE EQUILIBRE A
FR0010772129	ATHYMIS PATRIMOINE P
LU0184634821	AXA WORLD FUNDS - OPTIMAL INCOME E CAPITALISATION EUR
FR0000971764	MAM PATRIMOINE C
FR0010172437	LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) R

LU0145648886	DWS INVEST SICAV - TOP ASIA NC
IE0004307934	MSMM EUROPEAN SMALL CAP FUND A
FR0007061882	ERASMUS MID CAP EURO R
FR0000170516	AXA EUROPE SMALL CAP
FR0010487512	TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE C
LU2217675276	LOMBARD ODIER FUNDS SICAV - CHINA HIGH CONVICTION P EUR UNHEDGED
FR0010306142	CARMIGNAC PATRIMOINE E EUR ACC
FR0010561415	MAM SMALL CAPS R
FR0000989410	RICHELIEU CITYZEN C
LU1829348447	AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE MULTICAP ESG R
FR0010083634	DOM SELECTION ACTION RENDEMENT
FR0010568683	MAM GLOBAL STRATEGIES
LU1366208194	AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE SELECTION P
LU1829348520	AIM LUX - C-QUADRAT EUROPE SMALLCAPS R
FR0013281201	WISE5
FR0000970881	MAM EUROPA GROWTH
FR0011759364	SANSO MEGATRENDS R
FR0013507035	OPTIMUM EQUILIBRE R

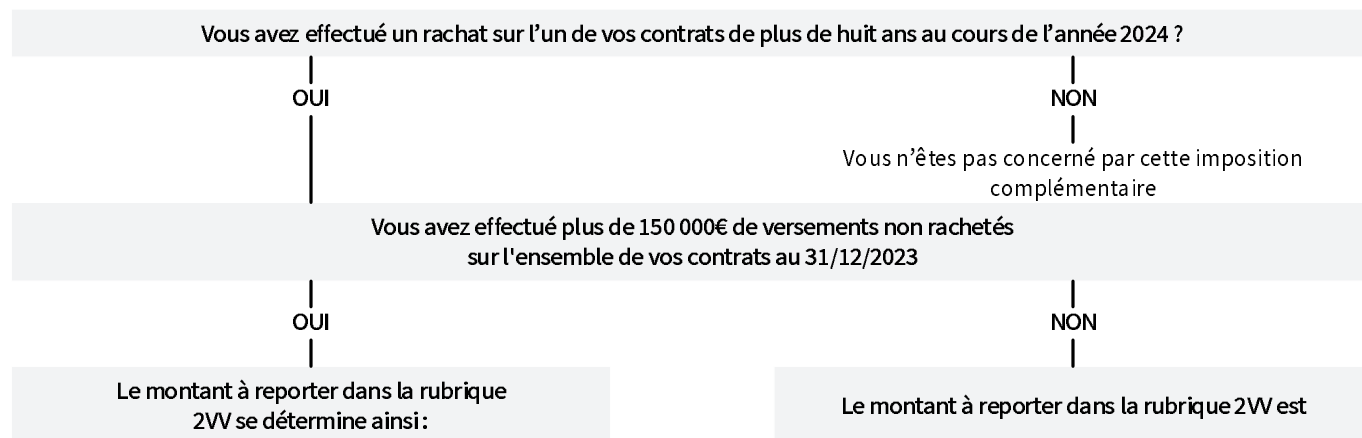
Vos informations fiscales pour l'année 2024

Si vous avez effectué un rachat au cours de l'année 2024 sur l'un de vos contrats de plus de 8 ans chez Oradéa ou une autre compagnie, et que vos versements non rachetés sur l'ensemble de ces contrats sont supérieurs à 150 000 euros en date du 31/12/2023, alors une imposition complémentaire sera appliquée sur vos rachats.

Les informations ci-dessous vous permettront de déterminer les montants à reporter dans votre prochaine déclaration de revenus :

Versements non rachetés au 31/12/2023 (hors PEP, PERP et Madelin)		
Avant 27/09/2017	Après 27/09/2017	Total
0,00 euros	30 000,00 euros	30 000,00 euros

Comment remplir votre déclaration de revenus ?



Le(s) montant(s) indiqué(s) dans la rubrique 2UU de votre(vos) Imprimé(s) Fiscal(aux) Unique(s) (IFU(s))

$$x \left(\frac{150\,000\text{€} - \text{Versements avant } 27/09/2017}{\text{Versements après } 27/09/2017} \right)$$

Si ce montant est négatif, la rubrique 2VV ne doit pas être remplie et le montant indiqué dans la rubrique 2UU de votre(vos) IFU(s) est à reporter intégralement dans la rubrique 2WW de votre déclaration de revenus.

Le montant à reporter dans la rubrique 2WW se détermine ainsi :

Le(s) montant(s) indiqué(s) dans la rubrique 2UU de votre(vos) IFU(s) - le montant que vous avez indiqué dans la rubrique 2VV

Veillez à bien faire la somme des montants indiqués dans la rubrique 2UU des IFU(s) de chacun de vos contrats.



